# ASSOCIATION SPORTIVE
# COLLÈGE TOULOUSE LAUTREC
# 2026-2027

***Partie à conserver par le licencié***

L'excellente dynamique de l'Association Sportive du collège, qui regroupe environ un tiers des élèves, permet aux élèves d'approfondir leurs compétences dans des activités physiques et sportives, de participer à des compétitions inter-établissements pouvant aller jusqu'à des finales nationales (participation à 2 Championnats de France l'an dernier!), à des sorties, de se former à des rôles d'officiels (juges, arbitres, coach), de partager de véritables moments de convivialité et d'accroître son sentiment d'appartenance au sein du collège Toulouse-Lautrec.

Tout ceci représente un coût important et nos seules recettes sont liées au prix des licences. Aussi, nous lançons un appel aux dons et/ou au sponsoring (achat de jeux de maillots, d'équipements). Si à titre personnel ou via votre entreprise vous souhaitez contribuer au développement de notre AS, merci de prendre contact avec le professeur d'EPS de votre enfant pour échanger à ce sujet.

**Démarrage de l'AS le mercredi 16 septembre et *possibilité de venir faire des essais jusqu'à la fin du mois de septembre.***
***À partir du jeudi 1er octobre, seuls les élèves licenciés seront acceptés à l'AS***

**Pour s'inscrire (licence, assurance et cotisation) à l'AS du collège, il faut remettre à son professeur d'EPS :**

- La **fiche de renseignements** et **l'autorisation parentale** (ci-contre).
- **Une participation de 30€** pour une ou plusieurs activité(s) pour toute l'année (20€ pour le 2ème membre d'une même famille) en espèces ou en chèque (inscrire nom-prénom-classe au dos) à l'ordre de: "AS Collège Toulouse Lautrec".

★ *Pour 10€ supplémentaires, achetez le T-shirt officiel de l'AS du collège !*

**Informations sur l'ENT :**
http://lautrec.ecollege.haute-garonne.fr/association-sportive/

**Chaîne Youtube :** association sportive collège Toulouse-Lautrec

***Un goûter sera offert chaque mercredi à tous les licenciés ayant participé à l'AS !!***

# ASSOCIATION SPORTIVE
# COLLÈGE TOULOUSE LAUTREC
# 2026-2027

***Partie à remettre au professeur d'EPS***

## INSCRIPTION (à remplir par l'élève)

Nom de l'élève: .....

Prénom: .....

Classe: ..... Né(e) le : .....

m'inscris à l'AS du collège pour l'année scolaire 2026/2027.

Veuillez cocher la ou les activités pour lesquelles vous désirez vous inscrire :

- ☐ **Athlétisme** : mercredi de 13h30 à 15h30 *avec Mme FALCOU*
- ☐ **Handball** : jeudi de 13h à 14h *avec Mme FALCOU*
- ☐ **Basket** : lundi de 13h à 14h *avec Mme SALERNO*
- ☐ **Escalade :** mercredi de 13h30 à 15h30 *avec Mme LAHORE et Mme SALERNO*
- ☐ **Football :** mardi et jeudi de 13h à 14h + mercredi de 13h30 à 15h30 *avec M. SERAUDIE et M. RIEUX*
- ☐ **Tennis de table :** vendredi de 13h à 14h *avec Mme LAHORE*

## AUTORISATION PARENTALE VALANT INSCRIPTION

Je soussigné(e) .....

responsable légal de l'élève .....

Adresse mail (merci d'écrire en lettres MAJUSCULES) :

.....@.....

Téléphone : .....

Fait à TOULOUSE, le .....

Signature(s) du ou des responsables légaux

Cette inscription signifie que l'élève est autorisé à participer aux entraînements et aux compétitions. J'accepte par ailleurs que les responsables de l'AS/UNSS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas d'accident (au cas où les responsables légaux ne seraient pas joignables).

Je prends connaissance des mentions légales ci-dessous concernant le droit à l'image, le règlement général sur la protection des données (RGPD) et les assurances.

- **Mention Droit à l'image**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. À cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de la(à la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en l'état d'autres éléments de son entourage, sur lesquelles il pourrait apparaître. Ces images pourront être utilisées par l'UNSS pour la communication interne ou externe (site internet, réseaux sociaux, supports de présentation, rapports d'activité, journaux, etc.), dans le respect de la personne et de sa vie privée, et ce pour une durée de 10 ans à compter de la prise de la licence. L'UNSS s'interdit toute utilisation commerciale de ces images. La présente autorisation est consentie à titre gratuit, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de la licence.

- **Mention RGPD**

Afin de garantir la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et notamment dans le respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié. À cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'UNSS de collecter, d'enregistrer, de trier, de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont qualifiées de données sensibles, en application des articles 15 à 18 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et analogique, pour :

- Sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministère chargé des sports.
- Sur les listes des salles fédérales des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées.
- En cas d'études dans l'activité sportive ou artistique concernée.

Dans les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive de votre enfant, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à des destinataires habilités. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse dpo@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL https://www.cnil.fr/fr/plaines ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- **Mention Assurances**

La licence ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération et du réglement fédéral sportif en s'attachant disponibles sur le site internet UNSS, s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au [illegible] du Sport.
Le licencié ou son représentant légal déclare être informé des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception de celles prévues par l'UNSS) victimes de dommages corporels en leur absence de garantie d'assurance pour les dommages corporels de la pratique sportive, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation ainsi que des souffrances physiques ou psychologiques peuvent faire partie (garantie « indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais d'assistance. Le bon de souscription (Rocours +) pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée « IA sport + » de la MAIF pour un complément de 10,36€.

**NE RIEN ÉCRIRE !!!!**

Fiche remise le ..... à .....

- ❑ Chèque : montant de ..... € // n° de chèque :.....
- ❑ Espèces : montant de ..... €

# PLANNING DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE UNSS

AS COLLÈGE TOULOUSE - LAUTREC

| LUNDI 13H-14H | MARDI 13H-14H | MERCREDI 13H30-15H30 | JEUDI 13H-14H | VENDREDI 13H-14H |
|---|---|---|---|---|
| Basket | Football | Athlétisme | Football | Tennis de table |
| | | Football | Handball | |
| | | Escalade | | |